

## FOIRE AUX QUESTIONS

### **En combien d'exemplaires remettre le dossier de candidature et sous quel format ?**

Le dossier de candidature OPPIDEA est à remettre en version papier, en un seul exemplaire + une version PDF sous clé USB.

Le format du dossier est le format A4 et il sera inséré dans une chemise à élastique bleue pour les promoteurs et une chemise à élastique orange pour les bailleurs.

Dans une chemise distincte, le dossier de candidature EUROPOLIA est à remettre en version papier, en un seul exemplaire + une version PDF sous clé USB.

Le format du dossier est le format A4.

### **Combien de page doit faire mon dossier ?**

Votre dossier de candidature doit être synthétique.

Pour OPPIDEA, nous vous remercions de limiter votre dossier à 3 feuilles recto/verso (6 pages) par ilots candidats.

Pour EUROPOLIA, toutes les indications sont indiquées dans la présentation du Plan de cessions (slides 99 et 105).

### **Pour OPPIDEA, comment procéder au classement des ilots et combien de choix avons-nous ?**

Le document Word joint au dossier de consultation intitulé « Fiche classement des ilots » est à compléter, imprimer et à coller sur le devant de votre chemise à élastique. Cela permet un visuel rapide de votre candidature.

Vous avez la possibilité de candidater sur 5 ilots maximum.

Vous ne devez inscrire qu'un seul ilot par case, vous ne pouvez pas faire de regroupement d'ilot.

Par exemple « 1<sup>er</sup> choix –EMPALOT - Îlot EM7C1/EM7C2 » n'est pas valide.

Il faudra plutôt inscrire :

1<sup>er</sup> choix - EMPALOT – Ilot EM7C1

2<sup>ème</sup> choix - EMPALOT – Ilot EM7C2

**Attention** : les ilots pour lesquels il n'est demandé qu'une lettre d'engagement (EMPALOT EM2B ilot en copro avec Oppidea et l'ilot 42A d'ANDROMEDE) doivent également être intégrer dans votre classement.

### **Est-ce que les îlots EUROPOLIA sont intégrés au classement des îlots OPPIDEA ?**

Non, chaque dossier est distinct et la candidature sur le projet Grand Matabiau, quais d'Oc est à part et ne s'intègre pas au classement des îlots OPPIDEA.

### **Pour Grand Matabiau, quais d'Oc (avenue de Lyon), peut-on connaître les opérateurs sur les équipements complémentaires ?**

Les bailleurs sociaux et les exploitants/investisseurs de la résidence intergénérationnelle et de l'hostel seront désignés suivant des procédures distinctes et n'ont pas vocation à être représentés dans les groupements en phase candidature. Nous communiquerons aux groupements d'opérateurs retenus suite à la phase candidature l'identité des autres exploitants/opérateurs.

### **Pour OPPIDEA, peut-on répondre en co-promotion avec un autre promoteur sur un îlot ? Comment procéder ? Doit-on constituer un dossier à part ?**

Si vous souhaitez répondre en co-promotion (2 promoteurs) sur un îlot, vous ne constituerez pas de dossier à part, et intégrerez dans votre classement et votre dossier de candidature cette co-promotion.

Vous indiquerez l'équipe en co-promotion dans la case prévue à cet effet sur le document « Fiche classement des îlots ». Vous veillerez à la concordance des dossiers, c'est-à-dire que les 2 promoteurs doivent inscrire à la même position, dans leur dossier de candidature respectif, l'îlot sur lequel ils sont en co-promotion.

### **Pour les îlots en VEFA, doit-on choisir le bailleur ?**

Pour les îlots en VEFA, vous n'avez pas à désigner le bailleur : il appartient à la Commune où se situe l'îlot en question, et sur la base de l'analyse des dossiers de candidature en VEFA, de désigner le bailleur.

### **En tant que bailleur, comment puis-je candidater pour les îlots en VEFA ?**

Il s'agit du même processus de sélection que pour les îlots de logements sociaux en maîtrise d'ouvrage directe : vous candidatez sur un îlot en VEFA, et il appartient à la Commune où se situe l'îlot en question, et sur la base de l'analyse des dossiers de candidature, de désigner le bailleur en VEFA.

### **Puis-je faire une seule grille d'engagement pour plusieurs îlots ?**

Lorsque vous téléchargerez le dossier de consultation, vous trouverez le modèle de la grille d'engagements au format Word. Cette grille est à remplir pour chaque îlot candidaté.

### **Doit-on vous faire des propositions d'architecte à ce stade ?**

Au stade du dossier de candidature, vous ne devez pas nous faire de proposition d'architectes. Cette étape interviendra à l'issue de la sélection des promoteurs/îlot.

### **Quand nous annoncera-t-on le résultat et comment ?**

Nous n'avons pas de date précise, mais nous souhaitons une annonce courant Avril 2022.

L'analyse de vos dossiers de candidature est un processus qui nécessite une validation de l'ensemble des acteurs du territoire pour chaque ilot en attribution.

L'annonce des résultats vous sera communiquée par courriel et par courrier.

Vous serez destinataire d'un seul courrier : si vous êtes retenu sur au moins un ilot, vous recevrez un courrier vous indiquant le(s) lot(s) sur le(s)quel(s) vous êtes sélectionné. Vous comprendrez par déduction que nous n'êtes pas sélectionné sur les autres lots candidats.

Si vous n'êtes retenu sur aucun ilot, vous recevrez un courrier en ce sens.

Par conséquent, il est important que votre dossier mentionne correctement vos coordonnées postales et une ou plusieurs adresses mail.

### **Peut-on demander des documents supplémentaires sur les ilots (par exemple fiche de lot) ?**

Non, aucun document complémentaire ne vous sera fourni : ni cahier des charges, ni fiche de lot. Vous devez constituer votre dossier de candidature et vos choix à partir du dossier de présentation des ilots.

### **Peut-on faire des propositions différentes concernant la Surface de Plancher et le nombre de logements inscrits sur les fiches d'ilots ?**

Les indications données sur les fiches de présentation des ilots sont susceptibles d'évolution, mais il ne vous est pas demandé de faire des propositions différentes concernant la SP et le nombre de logements.

### **Si nous souhaitons des renseignements d'ici notre remise de candidature, à qui devons-nous nous adresser ?**

Pour OPPIDEA, vous devez adresser un mail à Audrey LEMAIRE : [a.lemaire@oppidea.fr](mailto:a.lemaire@oppidea.fr)

Pour EUROPOLIA, vous devez adresser un mail à Laurent MAUPOMÉ : [a.maupome@europolia.fr](mailto:a.maupome@europolia.fr)

### **Puis-je obtenir un rendez-vous avec Oppidea ou Europolia après le 9 février 2022 ?**

Aucun rendez-vous ne sera donné pendant la phase de constitution des dossiers de candidature.